



L'ECHO DU TESCOU

*Bulletin municipal d'information, n°120
Février 2014*



Dans ce numéro :

Les vœux du Maire.....	2	Hommage à Joseph Pagnucco.....	14	Bibliothèque / Tarot.....	24
Compte rendu du conseil municipal.....	3	Temps d'activités périscolaires.....	15	Chantons sous les toits	
Elections municipales et communautaires.....	8	Exposition J. Jaurès		OPI des Tescou' s.....	25
Territoire AOC Gaillac : enquête publique.....	10	Gendarmerie.....	16	La page du patrimoine de Jean Lauzeral	26
Recensement.....	11	Charte voisinage milieu rural		Bon à savoir	
Carte d'identité : validité.....	12	Fleurette.....	17	Etat civil.....	30
Hommage au Dr Saïd.....	13	Calendrier des animations.....	18		
		Fête de Noël Ecole publique.....	19		
		Marché de Noël.....	22		
		Thés dansants.....	23		



Les Vœux du maire - 20 janvier 2014 Salle Caraven Cachin

Une année qui commence, c'est un peu comme une nouvelle aventure qui débute. Et chaque année, je ne peux m'empêcher de penser à ceux qui ne partageront plus cette aventure. Roger Balaran et Joël Cabarrot qui ont siégé au Conseil Municipal de Salvagnac. Mais aussi le Docteur Saïd que nous avons accompagné aujourd'hui au cimetière de Saint-Pierre, et, décédé ce week-end, Ernest Clergue, le père de Bruno, chef

de notre centre de secours. Je pense très fort à leur famille ainsi qu'à tous ceux qui ont vu partir un proche.

Ce début d'année 2014 a vu la disparition d'amis, mais aussi la fin de la communauté de communes du Pays Salvagnacois (CCPS), et annonce la fin toute proche et programmée du canton de Salvagnac. Après vingt deux ans de travail en commun, les huit communes du Pays Salvagnacois ont été fusionnées avec les dix neuf communes de Vère-Grésigne. Le personnel technique et administratif a été regroupé à Castelnau de Montmiral pour des raisons techniques d'espace et de bureaux avec quatre secrétaires et le service de l'urbanisme. Une permanence de deux jours par semaine sera tenue par Céline Pezous, la secrétaire de la CCPS, dans les locaux de la mairie de Salvagnac.

Quels changements cela signifie t'il pour nous ?

- Une fiscalité plus lourde puisque Vère-Grésigne a des taux d'imposition supérieurs aux nôtres, et a instauré un prélèvement sur le foncier bâti alors que la CCPS ne l'avait pas fait. Il faudra baisser les contributions locales pour que le contribuable Salvagnacois ne soit pas impacté par cette nouvelle fiscalité.
- Un plan local d'urbanisme intercommunal qui s'appliquera dans les deux ans à l'ensemble des communes. L'instruction des dossiers de permis de construire sera réalisée par la communauté de communes à la place de la Direction Départementale des Territoires (DDT), ce qui signifie plus de proximité, mais moins de liberté lors des révisions des documents d'urbanisme.
- Et au plus tard en janvier 2016, le transfert de la gestion des écoles à la nouvelle communauté.

Pour l'instant, les élus et le personnel sont au travail et tout se passe du mieux possible car chacun prend conscience qu'il faudra beaucoup de bonne volonté pour que cette nouvelle collectivité soit un plus pour le développement de ce nouveau territoire.

Le nouveau canton dont la dénomination sera : Canton Vignoble et Bastides, regroupera les cantons actuels de Castelnau de Montmiral, Lisle sur Tarn, Salvagnac et Rabastens (moins Couffouleux). Ce regroupement aura, on peut le craindre, pour effet d'éloigner les élus du citoyen, mais aussi une moins bonne représentation des zones rurales comme la nôtre au niveau du département.

A Salvagnac, tout n'est pas parfait, loin de là, mais en ce début d'année, j'ai une pensée pour des territoires qui souffrent des intempéries de manière dramatique. Ce fut le cas de la Bretagne il y a peu, et aujourd'hui du Var. Souhaitons que 2014 nous épargne ces aléas climatiques aux conséquences souvent très douloureuses.

Pour en terminer je voudrais remercier toutes les associations Salvagnacoises et les bénévoles qui travaillent pour nous faire un quotidien plus agréable.

La mairie, outre des subventions, met à votre disposition des salles, du matériel (tables, chaises, etc.). Si j'ai un souhait à formuler, c'est que chacun prenne conscience qu'il faut entretenir et prendre soin de ce matériel et le respecter du mieux possible, ce qui n'est pas toujours le cas..

Je voudrais aussi remercier tout le personnel municipal pour le travail accompli tout au long de l'année.

Ce fut une année chargée avec l'ouverture de nouvelles classes et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Merci à toutes et à tous, ainsi qu'aux bénévoles qui travaillent à l'école dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Et, un grand merci pour l'ensemble de son œuvre à Gérard Maurel, notre « Garde Champêtre » qui va nous quitter (en bonne santé et pour longtemps) pour faire valoir ses droits à la retraite. On a beau dire que personne n'est irremplaçable, il est des personnes qui sont difficilement remplaçables, et c'est le cas de Gérard Maurel. Encore un grand merci pour le travail accompli auprès des citoyens et de notre commune, ainsi que pendant de nombreuses années en tant que sapeur pompier.

Merci aux enseignants, aux pompiers, à la gendarmerie et à tous les services de l'état et du département, ainsi qu'aux acteurs majeurs du secteur économique de la commune, la maison de retraite Petite Plaisance, et l'Epi Salvagnacois qui a repris l'activité de la coopérative de blé sous la direction de Rémy Andrieu, et dont l'avenir semble plus serein que les années précédentes.

Avant de terminer permettez-moi de rappeler qu'en 2013 nous avons eu 16 naissances pour 14 en 2012. Et 2014 a bien commencé avec la venue de Yori le 1^{er} janvier, de Aaron le 11, de Juliette le 19 et de Gaspard le 26. En 2013 ont vu le jour : Flavie, Nathanaël, Eliot, Chloé, Loucia, Noélie, Cerise, Elia, Loola, Swann, Maxime, Léa, Baptiste, Mathéo, Robin et Saskia.

Bienvenue à eux, ils sont l'avenir de Salvagnac. A nous de leur laisser un espace de vie agréable, ouvert et confortable.

Meilleurs vœux à toutes et à tous, que cette nouvelle année vous soit douce et sereine.

Le Maire

Ce journal est le vôtre, il est à vous ...

Cette édition est la première de l'année 2014, et la dernière du mandat qui s'achèvera par les élections municipales du mois de mars.

L'équipe de rédaction a été heureuse de participer à votre information tout au long de ces six années.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2014, qu'elle vous apporte santé, joie et bonheur dans votre environnement personnel, familial et professionnel.

Nous souhaitons également longue vie à l'Echo du Tescou.

Le Comité de Rédaction

L'Echo du Tescou n°120

(Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac).

Parution trimestrielle.

Courriel :

mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Bernard Miramond

Ont participé : Bernard Miramond, Yves Raymond, Bernard Villaret, Danièle Bonzom, Michèle Cornac, Georgette Gambazza, Annie Feix, Jean Lauzeral, Jean Claude Bourgeade, Régine Added, Robert Viader.

Avec la participation des secrétaires de Mairie :

Nicole Lutsen, Claire Balbeura.

Photos : Yves Raymond, Gilbert Gambazza, Bernard Villaret

Mise en page : Yves Raymond

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 16 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le seize janvier à 20 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Etaient présents : M.MIRAMOND Bernard, Mme BONZOM Danièle, Mme LAGARRIGUE Christel, Mme CORNAC Michèle, M. RAYMOND Yves, M. LECOMTE Olivier M. BENESCHI Pascal, M. VILLARET Bernard, Mme BRUNWASSER Mireille, M. BOULZE Bernard, M. BALARAN Roland.

Etaient absents : Mme YATES Suzanne Mme REYES Sophie.

Procuration : Mme YATES Suzanne a donné procuration à M. MIRAMOND Bernard, Mme Sophie REYES a donné procuration à M. BOULZE Bernard.

Secrétaires de séance : Mme LAGARRIGUE ET M. VILLARET.

Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Monsieur Joël CABARROT ancien Conseiller Municipal décédé le 30 décembre 2013.

A)-Délibérations en séance plénière :

1- Approbation CR précédent :

Le compte rendu de la séance du 26 septembre 2013 est approuvé sans remarque.

2- Convention instruction dossiers d'urbanisme :

L'instruction des dossiers d'urbanisme (PC, CUB,...) sera ultérieurement transférée à la nouvelle communauté de communes qui possède un service technique et qui élabore le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Le PLU qui a été adopté récemment à Salvagnac devra être mis en conformité avec ce PLUI dans les deux ans à venir.

Dans l'attente de cette mise en conformité, la préfecture propose que les services de l'Etat continuent à instruire les dossiers pour le compte de la commune évitant ainsi la constitution d'un service compétent à durée limitée ou une externalisation onéreuse. Seuls les certificats d'urbanisme informatifs (CUa) sont instruits par les services de la mairie. Une convention mairie/préfecture formalisera les modalités de ce service et leur coût.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne délégation à M. le Maire pour la signature de cette convention.

3- Engagement des dépenses d'investissement 2014 :

La loi prévoit la possibilité d'engager en début d'année, des dépenses jusqu'à 25% du budget d'investissement qui sera voté en avril.

Certaines dépenses devront être réglées, en particulier :

*solde de facturation du cabinet CHARRUYER concernant l'élaboration du PLU : 167.44 €

*facturation des travaux d'installation en location du magasin de fleurs (étanchéité du sol et conformité électrique) dans le local des allées Jean Jaurès.

*achat d'une machine à laver et d'un réfrigérateur pour l'école.

Le Conseil Municipal approuve l'engagement des dépenses sur le budget 2014 comme prévu par la loi.

4- Ecriture budgétaire :

Les travaux d'éclairage public sur le lotissement du Parc, y compris les logements sociaux, et sur le lotissement des Mondinels, approuvés en 2013, ont été réalisés par la CITELE pour un montant de 22301.42 €. Ils bénéficient d'un financement principal par le SDET (Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn), la participation de la mairie s'élevant à 9248.71 €. Afin d'intégrer ces travaux dans le patrimoine de la commune et de pouvoir bénéficier du remboursement de la TVA, il est nécessaire d'inscrire le montant total des travaux soit 22 301.42 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement (art.238 et 1328 pour les recettes et art.21534 en dépenses).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette opération d'écritures.

5- Convention avec « Arbres et Paysages Tarnais » :

Dans le cadre de l'opération « cent haies pour la biodiversité » la mise en place de haies autour des lagunages d'épuration aux Bragards a été prévue. Cette haie de 130 plants pour un coût de 326.98 € TTC (+caution de 52 €), sera plantée par la société de chasse avec la participation financière de la fédération départementale.

La convention avec « Arbres et Paysages Tarnais » permet de bénéficier d'aide et de subvention de cet organisme pour toutes les plantations paysagères.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention pour 2014.

6- Validation des panneaux et plaques de rue :

Dans le cadre de la numérotation des résidences sur le village de Salvagnac, M. Yves RAYMOND présente le modèle des panneaux de rue et demande l'approbation définitive des noms de rue avant de passer la commande à l'entreprise GIROD selon devis du mois d'avril 2013.

Un passage en revue du projet d'appellation des rues et d'implantation des panneaux et plaques a permis de déterminer, en particulier, les limites des appellations de rue:

*** au carrefour de la Grand' Rue, avenue de Chantilly, rue Dr Gary :**

La Grand' Rue se prolonge jusqu'à la dernière maison enjambant la Venelle des Randonneurs qui se verra apposée la plaque de rue (côté gauche à partir de la mairie), dépassant ainsi légèrement le carrefour des 3 voies susnommées.

*** la Venelle des randonneurs :**

La plaque sera apposée à l'emplacement actuel de la plaque « Grand' Rue » et concernera toutes les habitations ayant leur entrée en descendant après l'arête d'angle au changement de pente du trottoir.

***Avenue Chantilly :**

Elle part de la rue du Docteur Gary et descend jusqu'au panneau fin de village. La plaque « Avenue Chantilly » sera apposée sur la maison d'angle (Maison Clergue) à l'angle de la rue du Docteur GARY.

***Le chemin de Las Peyres :**

Il part de l'avenue Chantilly et descend à gauche devant le garage Cavailles.

***Le chemin de La Giroune :**

Il part du chemin de La Peyres à l'angle de ce garage jusqu'à la ferme Ferral.

***La place de la Mairie : Grand' Rue, rue Gérard Roques, avenue Caraven Cachin :**

L'hôtel fait partie de la place de la Mairie et la plaque de « Grand' Rue » sera apposée sur le magasin « La Chiffonnière ». La place comprend au sud les maisons jusqu'au chemin de la Péchique. La rue Gérard Roques commence à l'angle de l'avenue Caraven Cachin (Pharmacie).

***Carrefour Chemin de Pélot, avenue Caraven-Cachin et Route de Rabastens :**

Ce carrefour marque les limites des trois voies.

***le Chemin de Pelot :**

Il garde son appellation jusqu'à la RD 999, donc au-delà du panneau de fin d'agglomération.

* le chemin du stade devient le **Chemin de la Rosière** :

Il est prolongé jusqu'en limite de la commune au-delà du chemin de Pelot.

* Le chemin passant à la salle Omnisports s'appellera **Chemin du Buc**.

* L'ancien chemin passant au moulin de Caminade étant interrompu par ce moulin, la montée côté village (Ouest) vers le moulin s'appellera **l'impasse du Moulin de Caminade**. Le chemin à l'Est vers Rabastens s'appellera **l'impasse du Chemin Vieux** en rappel de l'ancienne appellation cadastrale. Le chemin descendant au sud s'appellera **Chemin de la Foun**.

*Le chemin débutant côté nord de la route de Rabastens en face de l'impasse du moulin de Caminade s'appellera le **Chemin du Garrigou**.

***La Rue Gérard Roques** :

Elle part de l'angle de la rue Caraven Cachin (Pharmacie) jusqu'au panneau de fin de village. Elle se poursuit par la route des Barrières (RD28).

* **la Rue de l'Ecole** :

Elle fait le tour de l'école.

* **Le Chemin de la Garenne** :

Chemin montant vers le Batut au nord de l'école.

* **la Rue des Mondinels** contournera la gendarmerie et a donc ses deux issues sur l'avenue Chantilly. La voie descendant au nord dans le lotissement prendra le nom d' « **impasse des Mondinels** ».

Les autres noms correspondent à leur ancienne appellation.

Cette mise en place sera réalisée par les services de la mairie afin de favoriser une bonne harmonisation.

7- Nouveaux contrats d'employés :

En vue d'une fin de contrat d'un agent occupant un poste principalement en cuisine, une personne a été embauchée dans le cadre d'un Contrat Emploi Avenir (trois ans) subventionné à 70% pour 35 h/semaine à compter du 9 décembre 2013.

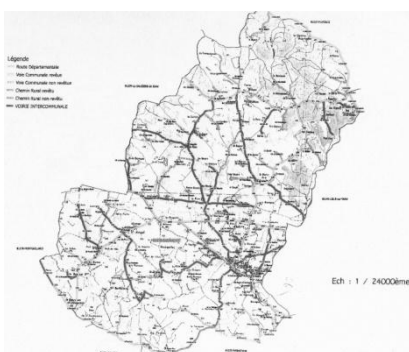
Une autre employée arrive en fin de contrat d'accompagnement à l'emploi (2 ans) au 22 janvier 2014. Aucune candidature n'a été retenue à ce jour.

8- Convention fourrière avec la SPA

La municipalité ayant des contraintes légales face à la divagation des animaux ou la mise en sécurité, une convention avec la SPA permet de bénéficier des installations et services pour un coût de 1.07 € /habitant.

Le Conseil Municipal à la majorité donne pouvoir à M. le Maire pour renouveler la convention avec la SPA.

9- Classement de chemins ruraux en voies communales :



Distinction est faite entre les voies rurales ouvertes à la circulation publique pour lesquelles la municipalité a une obligation d'entretien et les chemins ruraux qui relèvent de la simple propriété de la commune sans obligation d'entretien. L'inventaire qui vient d'être fait montre que beaucoup de chemins ruraux sont en fait des voies communales entretenues pour la circulation et font l'objet de subventions de l'Etat. Dans le cadre du transfert de cette compétence d'entretien à la nouvelle communauté de communes, il est important d'effectuer la régularisation administrative de cette situation en reclassant les chemins ruraux concernés.

La cartographie et la nomenclature de ces voies sont en cours de réalisation par les services de la Direction Départementale du Territoire

avec la collaboration de M. Roland BALARAN, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette régularisation.

B)-Questions diverses :

a)- Mur de la bibliothèque:

Des pierres du mur de la bibliothèque le long de l'escalier reliant les allées Jean Jaurès et la placette du Couvent sont tombées et le crépi se dégrade en particulier sous l'action des pigeons.

Ce bâtiment est en copropriété avec M. Georges VIALARD qui souhaite refaire le crépi de ce mur. Il a demandé un devis à l'entreprise POUJOL. Le financement de ces travaux sera effectué par les deux propriétaires. Le Conseil municipal donne son accord pour ces travaux.

Par ailleurs M. le Maire précise qu'il a informé le propriétaire du château concernant la dégradation du mur de la tour de l'autre côté de l'escalier et les risques d'accident sur les passants. En attente d'action, des barrières ont été mises en place.

b)-Travaux au Vival :

La gestionnaire du Vival souhaite que l'entrée du magasin et la devanture soient déplacées sur la façade de l'avenue. Une évaluation par un architecte était trop élevée pour être acceptable. Une entreprise a fait une proposition nettement moins élevée. Il est donc envisagé de déposer un permis de construire afin de finaliser les études et d'affiner les évaluations. Le Conseil Municipal approuve cette démarche, réservant l'accord de travaux au vote de la prochaine municipalité.

c)- Imprimante - Photocopieuse :

Les contrats en cours jusqu'en 2016 étant jugés trop élevés, il a été décidé de consulter d'autres fournisseurs. Après d'après discussions et démarches sous l'égide de Mme Mireille BRUNWASSER, Conseillère municipale, deux entreprises proposent de solder l'ancien contrat des deux photocopieurs (mairie et école) et proposent un nouveau contrat avec facturation des copies réellement effectuées et non avec forfait. L'analyse à production égale fait apparaître une économie de 1069€/trimestre dès les 3 premières années. Au 1^{er} janvier 2017, le loyer des 2 photocopieurs passerait à 3933.00 €, ce qui donnerait une économie trimestrielle en incluant le même nombre de copies à 2647 € ensuite. Au 30 juin 2014, le contrat pour le logiciel « DOCUGED » pour enregistrement de courrier sera expiré. Une nouvelle négociation sera effectuée, ce qui entraînera une nouvelle économie importante. Le Conseil Municipal approuve les options retenues et le choix de l'entreprise IXEO.

d)- Départ à la retraite d'un employé :

Gérard MAUREL, agent de maîtrise principal a fait valoir ses droits à la retraite qui prendra effet au 1^{er} mars 2014. L'ensemble du Conseil Municipal exprime ses remerciements à Gérard MAUREL pour tout le travail, la disponibilité et l'extrême compétence dont il a fait preuve au service de la collectivité depuis 1983.

e)- Ouverture d'un magasin de fleurs :

Mme Christelle BORCA, habitante de la commune aux Guillots, a ouvert le 16 décembre dernier le magasin « Fleurette » sur les allées Jean Jaurès. Suite à la demande de cette commerçante, le magasin a été installé dans une partie du local du Comité des Fêtes dont les équipements ont été transférés à côté en attendant des aménagements.

La mairie a pris en charge la réfection de l'installation électrique et le revêtement de sol afin de sécuriser le laboratoire de la boulangerie situé au sous-sol. La commerçante a effectué tout l'aménagement intérieur.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux et la location de ce local commercial. Il souhaite le meilleur succès à ce commerce.



f)-subvention association :

Il avait été réservé un complément de subvention pour l'Auto Cross en vue de l'organisation du Rallye des Côtes du Tarn. L'association demande le versement de 600 € sur ce complément.

Le Conseil Municipal accepte cette demande de versement.

g)- Communauté de Communes :

M. le Maire fait le point sur la nouvelle Communauté de Communes « Vère-Grésigne et Pays Salvagnacois » : La fusion des deux communautés est effective depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le nouveau président est celui de la plus peuplée des deux communautés : M. Paul SALVADOR.

Le siège prévu dans la plus peuplée des communes aurait dû rester à Salvagnac, mais l'insuffisance des locaux a entraîné le choix de Castelnau de Montmiral qui est plus adapté. En contrepartie la secrétaire tiendra permanence deux journées par semaine au bureau de la base des Sourigous.

Le transfert des travaux de voirie a été effectué, le matériel est regroupé à l'atelier de Vère-Grésigne près de la base de loisirs de Castelnau de Montmiral, sauf une tondeuse et le camion poly benne qui restent dans le local des services techniques de Salvagnac pour commodité d'utilisation locale et optimisation des trajets des employés Salvagnacois.

L'atelier de Beauvais sur Tescou, trop excentré, est prévu à la vente, ce qui permettra le rééquilibrage des comptes communautaires

Le 13 janvier s'est tenue la 1^{ère} réunion du Conseil Communautaire par fusion complète des deux Conseils. Le bureau a été nommé pour le temps restant avant les élections municipales.

Le Conseil sera ensuite composé de 41 membres délégués des communes avec règle de la parité des sexes à partir de 2 délégués. Ces délégués seront désignés suivant les modalités prévues par la loi électorale.

Nombre de délégués :

*Salvagnac : six ; Castelnaud de Montmiral : cinq ; Cahuzac sur Vère : cinq ; Puycelsi : deux ; ces communes n'ont pas droit à suppléants.

*Toutes les autres communes : 1 seul délégué titulaire mais possibilité d'un suppléant en cas d'absence.

M. Roland BALARAN qui avait des fonctions de suivi des routes a été nommé vice-président.

Le transfert des autres compétences devra être parachevé dans le délai de deux ans en particulier les écoles et l'urbanisme.

h)- avenir des Sourigous :

Le Syndicat Mixte de Rivières reste aux Sourigous en 2014.

L'Office de Tourisme pourrait être fermé et/ou ramené au bourg ?

La Guinguette est construite sur le terrain de la commune.

Le lac est communal. L'aire de Camping-car est communautaire.

Toutes les incertitudes subsistent et dépendront des décisions des nouveaux élus.

j)- appellation de la nouvelle communauté de communes :

Dans un premier temps, la nouvelle communauté de communes prend le nom de « Vère-Grésigne et Pays Salvagnacois ». Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit menée pour proposer un nom plus simple qui reflète la fusion à l'image du nouveau territoire.

C)- Tour de table

* Pascal BENESCHI : signale qu'il a été contacté par un entrepreneur qui cherchait un terrain à construire pour un client. Il lui est demandé de l'orienter vers la mairie.

* Bernard BOULZE signale :

1- des infiltrations d'eau au domicile de Mme Calvet, fille de Mme Lucienne Golsse, dues à l'absence de fossé. Cette route doit être refaite en urgence.

2- l'effondrement de l'enrochement du pont sur la VC12, la rendant dangereuse pour la circulation.

Il attire l'attention sur le découpage du futur canton qui lui semble présenter beaucoup d'incohérences et d'illogismes en déstructurant des cantons existants.

* Olivier LECOMTE : demande si la mairie peut poursuivre les travaux d'aménagement des vestiaires du foot et qui aura la charge de la tonte du terrain ? M. le Maire indique que les employés sont encore fortement occupés mais qu'ils devraient intervenir rapidement. La tonte sera faite comme avant par la communauté des communes.

Il demande le régime de l'éclairage de la salle omnisport : il n'y a plus de jetons, mais les associations qui ont besoin de l'éclairage pourront disposer d'un passe pour accéder à l'interrupteur.

Enfin il souhaite une information particulière sur les modalités des élections au scrutin de liste sans panachage. Un article est déjà paru sur l'Echo du Tescou n° 119, et reparaitra sur le prochain. Des affiches en grand format seront disposées dans le bureau de vote.

* Roland BALARAN : en raison des pluies de décembre, plusieurs voiries n'ont pu être traitées avant la fin de l'année.

* Bernard VILLARET : les intervenants bénévoles aux activités périscolaires sont-ils assurés en responsabilité ? M. le Maire indique qu'il s'est renseigné et que ces intervenants sont bien couverts par l'assurance de la mairie.

M. le Maire invite la population aux vœux de la municipalité le lundi 20 janvier grande salle Caraven Cachin.

Après le tour de table Monsieur le Maire lève la séance à 23h20.

Le Maire



ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 COMMUNES DE 1000 HAB. ET PLUS

> Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, vous élevez pour la première fois les conseillers communautaires. Ils représentent notre commune au sein de la communauté de communes de Vère Grésigne et Pays Salvagnacois (CCVGPS) dont la commune est membre. **Vous élevez donc également 6 conseillers communautaires.** Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.

> Qui peut voter lors des élections municipales et communautaires ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

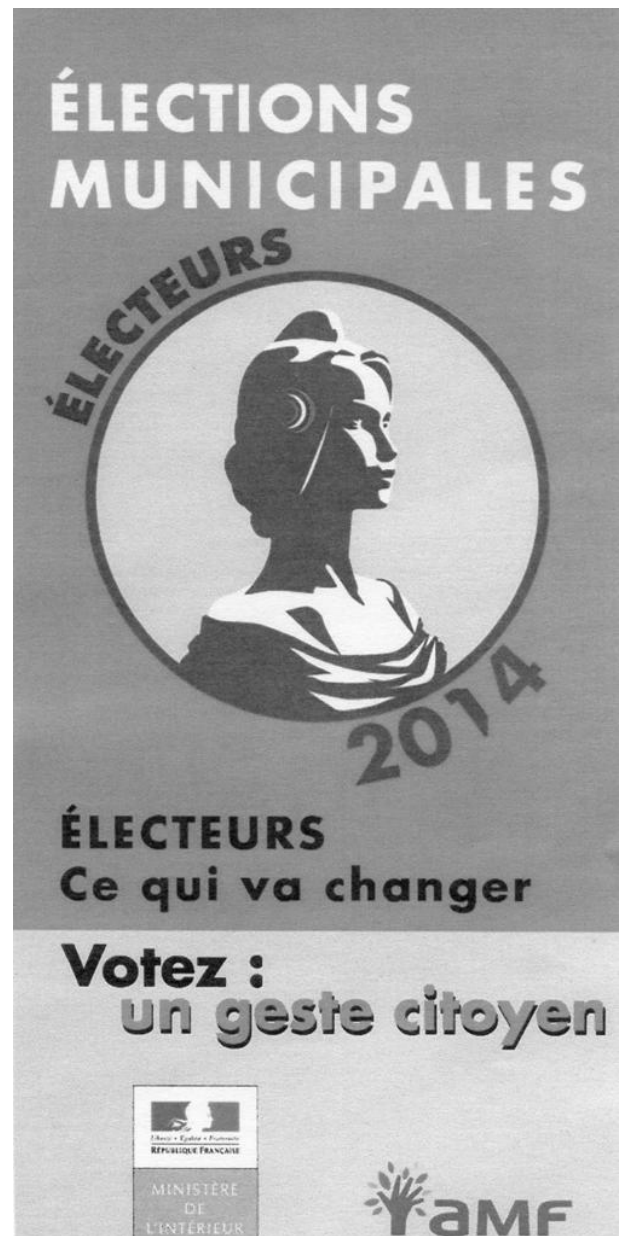
Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

> Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le



formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

> Comment les conseillers municipaux et communautaires sont-ils élus ?

Le mode de scrutin change dans votre commune : les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Attention, si vous écrivez sur votre bulletin de vote, il sera nul et votre voix ne sera pas prise en compte.

En même temps vous élirez pour la première fois un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous votez en prenant un bulletin de vote sur lequel figurent ces deux listes que vous ne pouvez pas modifier.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

> Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de 1 000 habitants et plus* publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir. <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

> Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter.
2. Déclaration de candidature obligatoire.
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate.
4. Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin.
5. Élection des conseillers communautaires.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections



Territoire AOC Gaillac : consultation publique

Une consultation publique a été ouverte le 18 décembre dernier afin de permettre aux personnes intéressées par le territoire AOC Gaillac sur notre commune de venir consulter le dossier déposé en mairie. La consultation sera close le 17 février 2014. L'information suivante a été diffusée par voie de presse fin décembre :

« Lors de sa session du 4 septembre 2013, la commission permanente du Comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des eaux-de-vie de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) a décidé, par délégation, la mise en consultation publique du projet de révision de la délimitation parcellaire de l'AOC Gaillac sur trente communes de l'aire géographique de l'appellation. La commune de Salvagnac étant concernée directement, les propriétaires et les exploitants viticoles sont informés que les plans cadastraux comportant le projet de révision de la délimitation parcellaire de l'AOC Gaillac sur la commune, ont été déposés en mairie où ils peuvent être consultés aux heures habituelles d'ouverture à compter du 18 décembre 2013. Les personnes intéressées ont un délai de deux mois, jusqu'au 17 février 2014 inclus pour formuler leurs réclamations éventuelles par courrier recommandé auprès de l'INAO (Unité Territoriale Sud-ouest - site de Gaillac - 52, place Jean Moulin - 81600 Gaillac. Tel. : 05.63.57.14.82). Le dossier complet est consultable au bureau INAO de Gaillac. »

Cette enquête aura pu rappeler à certains Salvagnacois le beau temps ancien où les coteaux de la commune étaient couverts de vignes, et que les vendanges donnaient lieu à de belles fêtes amicales entre voisins après de dures journées entre les rangs de vigne.

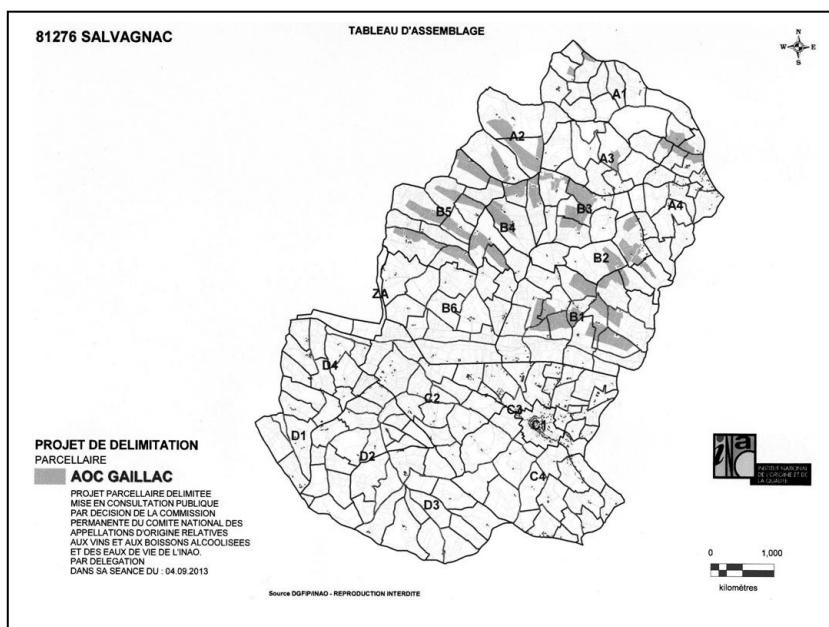


Photographies de vendanges dans la vallée du Tescou dans les années 50/ 60.

Données géographique de l'INAO.

Plan délimité du parcellaire de la commune de Salvagnac.

Ci-contre le plan global de la commune qui regroupe les planches A1, A2, A3, A4, B1, B2, B3, B4, B5.





Recensement de la population Population légale au 1^{er} janvier 2014

Nous avons reçu en Mairie le 16 décembre dernier, une lettre de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) nous indiquant les données chiffrées de la population légale de Salvagnac à prendre en compte au 1^{er} janvier 2014. Cette lettre précise en particulier le mode de calcul de la population légale.

Pour synthétiser, à compter du 1^{er} janvier 2014, la population à prendre en compte est la population actualisée en 2011. Après parution préalable du décret d'authentification au Journal Officiel, la population légale à prendre en compte sera donc la suivante :

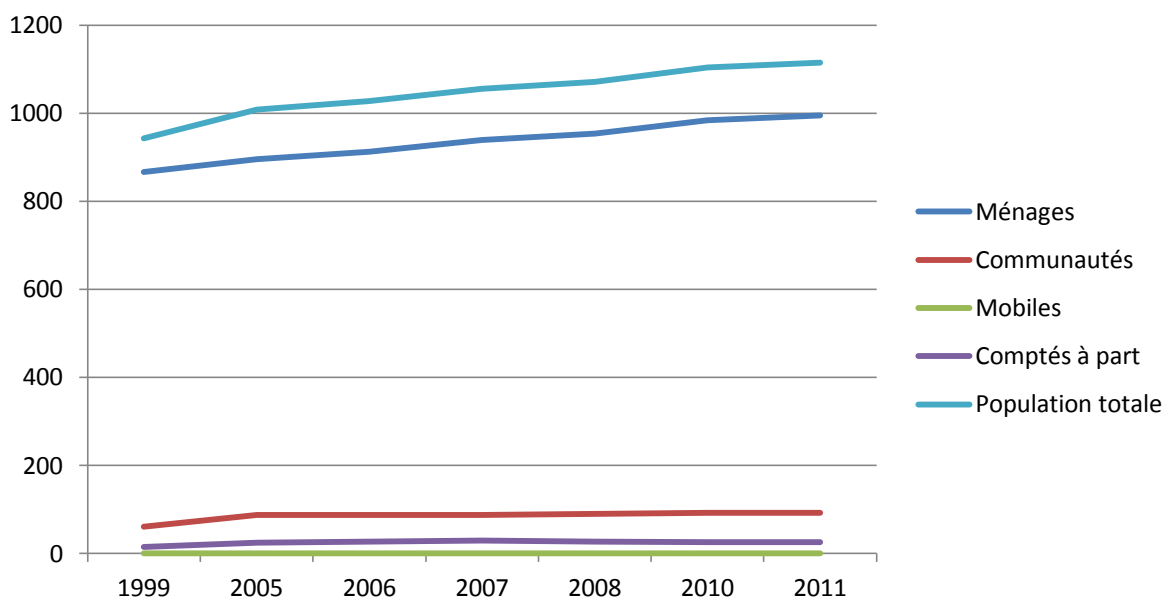
Population municipale : 1089
Population comptée à part* : 26
Population totale : 1115

Pour mémoire, les données de la population actualisée en 2011 qui sont prises en compte correspondent à la population municipale répartie en : Ménages : 995, Communautés : 93 ; Mobiles : 1, soit une population recensée de 1089 habitants.

*La population comptée à part comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune, étudiants, résidents ailleurs dans une communauté, etc.

Le tableau et le graphique ci-après synthétisent l'évolution de la population de la commune depuis 1999.

	1999	2005	2006	2007	2008	2010	2011
Ménages	867	896	913	939	954	984	995
Communautés	61	88	88	88	90	93	93
Mobiles	0	0	0	0	1	1	1
Comptés à part	15	25	27	29	27	26	26
Population totale	943	1009	1028	1056	1072	1104	1115



La carte nationale d'identité

Sa durée de validité est portée à quinze ans



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

renouveler leur carte nationale d'identité pour effectuer un voyage hors de l'espace Schengen et de l'Union européenne dans un pays qui accepte à ses frontières ce document (Turquie, Tunisie, Maroc, Égypte notamment). Il conviendra de leur indiquer que les autorités étatiques des pays étrangers ont été informées de la prolongation de la durée de validité du titre. Ces usagers seront par ailleurs invités à consulter pour de plus amples informations le site de conseil aux voyageurs du ministère des affaires étrangères. Ils ont en outre la possibilité de télécharger sur les sites ministériels « diplomatie.gouv.fr » et « interieur.gouv.fr » un document attestant de la prolongation de la validité de leur carte nationale d'identité.

Il est important de rappeler aux intéressés qu'ils ont toujours la possibilité de se munir de leur passeport, et d'écartier les demandes de renouvellement de cartes nationales d'identité qui ne seraient pas proches de leur date de péremption sauf dans les cas de perte ou de vol du titre, de changement d'adresse ou de modification de l'état civil (modification du nom d'usage par exemple).

La Secrétaire de Mairie (communiqué de la Préfecture du Tarn)

Le décret relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte nationale d'identité est actuellement en cours de signature. Son entrée en vigueur a eu lieu le 1^{er} janvier 2014. Ainsi toutes les cartes délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront établies pour 15 ans.

La durée de validité des cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est portée de 10 à 15 ans automatiquement.

Pour ces cartes, la prolongation de leur durée de validité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés pour modifier la date de validité inscrite sur le titre. La durée des cartes nationales d'identité sécurisées délivrées aux personnes mineures, fixée à 10 ans, reste inchangée.

La Préfecture nous demande d'informer de cette modification les usagers et nous invite à refuser toutes les demandes de renouvellement de leur carte d'identité alors que celle-ci est en cours de validité après le 1^{er} janvier 2014, et qu'elle leur a été délivrée alors qu'ils étaient majeurs.

Notre attention est particulièrement appelée sur le cas des usagers qui souhaitent

Adieu au Docteur Saïd.

Une foule recueillie accompagnait ce lundi 20 janvier le docteur Nazih Saïd au cimetière de Saint Pierre où il avait choisi de reposer. Bernard Miramond, maire de Salvagnac lui rendait le dernier hommage ci-après: "Nazih Saïd nous a quittés. Au revoir et merci pour tout docteur, nous sommes réunis ici sur les coteaux Salvagnacois pour vous témoigner notre amitié et notre gratitude. La mondialisation, quand elle est au service de l'humanité, ce qui devrait être sa mission essentielle, permet à un enfant libanais issu des coteaux orientaux de la méditerranée de venir aider, soulager et partager les souffrances de la vie des Salvagnacois. Chassé par la guerre du Liban, le docteur Saïd arrive en France en 1986. Il effectue des remplacements dans le sud de la France. C'est en 1996 que le docteur Ancilotto voulant réorienter sa carrière le choisit pour le remplacer au cabinet médical de Salvagnac. Il a mis son savoir au service des pompiers en tant que Médecin capitaine pendant de nombreuses années. Chacun d'entre nous se souvient de son calme et de sa bonhomie qui nous rassuraient tant dans les moments difficiles sur des accidents. Je pense très fort à Rémi son fils, et aussi à Mickaël. Ils ont tous deux maintenant leurs racines profondément ancrées comme un vieux cèdre dans la terre dans laquelle tu reposes désormais. La communauté Salvagnacoise a perdu un docteur, un ami, un parent. Nous sommes tous tristes, tu faisais partie de notre famille, de notre patrimoine, mon cher Nazih. Bonne route et merci pour tout. Tu resteras accroché pour longtemps dans un coin de notre cœur". Le médecin colonel Omar Moussa, ancien chef de corps des sapeurs pompiers volontaires du Tarn, et le Lieutenant Colonel Annie Chincholle, médecin chef du centre de secours de Lisle sur Tarn et du groupement Ouest, rendent à leur tour hommage à Nazih Saïd, qui aura servi plus de vingt ans comme médecin capitaine au centre de secours de Salvagnac au côté du médecin capitaine



Jacques Barrié : "Il a rendu d'énormes services à la population de Salvagnac et un énorme service aux sapeurs pompiers du centre de secours, ainsi qu'au Service de santé et de secours médical du Tarn (SSSM). Personne très conviviale, ne rechignant jamais contre les ordres et les missions, il était très avide d'apprendre toutes les ficelles des plans de secours à personnes, plans rouge ou pour les accidents catastrophiques à effet limité (ACEL). Nous perdons un camarade et un ami toujours proche des sapeurs pompiers. Son képi de capitaine l'a accompagné dans la tombe. Merci au lieutenant Guy Pelissou ainsi qu'au personnel du centre de Salvagnac, d'avoir accompagné Nazih Saïd jusqu'à sa dernière demeure. Nous présentons toutes nos sincères condoléances à tous les membres de sa famille".

Propos recueillis par Yves Raymond

Joseph Pagnucco nous a quittés

Joseph Pagnucco est décédé samedi 1^{er} février chez lui à Salvagnac. Jean Claude Bourgeade, vice président de la société de pêche, son ami, lui a rendu hommage lors de la cérémonie religieuse en l'église Notre Dame, bien trop petite pour contenir tous ceux qui avaient voulu accompagner Joseph à sa dernière demeure.

« Né en Italie, Joseph rejoint notre pays à l'âge de quatre ans. A son arrivée il s'installe dans le Pays Rabastinois. Très vite il s'aperçoit qu'il est très manuel, et s'oriente vers un métier de forgeron. Après son apprentissage, il s'installe comme forgeron et devient un artisan très remarquable et remarqué. Toujours en avance sur son temps, il comprend vite que forgeron doit aller avec mécanique, et il apprend ce métier. Après des soucis familiaux, malgré son travail, il doit élever ses frères et sœurs, mais Joseph le fait, sans rechigner, toujours volontaire. Aimant passionnément le football, il joue dans plusieurs équipes locales, puis en prenant de l'âge, il devient arbitre. Il est de suite reconnu autoritaire et surtout juste dans ses décisions. Marié à Salvagnac avec Suzon, épouse calme, sage et dévouée, ils sont très appréciés. Le collège Saint Joseph en savait quelque chose. Mais Joseph doit donner, doit servir. Alors il s'engage comme pompier volontaire. Là aussi, son sérieux, son enthousiasme le fait prendre rapidement des responsabilités. Il devient incontournable. Il donne des conseils et montre l'exemple aux jeunes. La présence des pompiers en tenue, nombreuse aujourd'hui renforce mes propos et témoigne de cet engagement. Joseph est un homme qui aime donner du bonheur aux autres. Il va s'engager dans les associations du Pays Salvagnacois et devient président du club du 3^{ème} âge, du club de billard, mais aussi de la pêche. Président depuis plus de trente ans, il était le plus ancien président en activité. Son amour de la nature, de la pêche, il le faisait partager aux enfants. Quelle patience ! Mais toujours avec le sourire. Les enfants t'aimaient Joseph et tu leur donnais amitié et affection. Nous te savions malade, et nous connaissions ta lutte silencieuse, ton courage quotidien face au mal qui te rongeaient. Malheureusement tu nous a quittés ce samedi 1^{er} février à l'âge de 82 ans. Joseph, estimé et respecté, tu étais une personnalité marquante de Salvagnac, malgré ta grande réserve. Ton sourire, ton caractère jovial, ta générosité nous entraînaient à nous surpasser. Peut-on d'un mot résumer toute une vie ? Certes non, pourtant s'il n'en fallait retenir qu'un, pour éclairer la tienne, alors sans hésiter, je dirais « Servir ». Servir les autres, tel était ton perpétuel souci. Même si ton inlassable activité à la tête de plusieurs associations, suffirait à justifier notre reconnaissance éternelle, je veux aussi évoquer ton humanité et ta simplicité. J'ai l'honneur de rendre hommage à un homme aussi humble que généreux et profondément attaché à Salvagnac. Tu nous laisses un grand vide, Joseph. Toute notre affection va vers ta famille, nous nous associons à sa douleur. Merci ... Joseph pour les valeurs que tu nous as enseignées. »

Jean Claude Bourgeade.

Maire de Montgaillard.

Vice président de la société de pêche de Salvagnac



Joseph Pagnucco, au centre en haut de la photo, appréciait tout particulièrement les journées de pêche réservées aux enfants du canton. Ici lors de la remise de trophées en mai 2012.

Les TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ... ou ... Les TAP !

L'Administration a toujours une extraordinaire capacité à élaborer des titres réduits à des sigles surprenants et bien souvent éphémères.

Aujourd'hui nous rencontrons Audrey Lafon qui s'est trouvée propulsée à l'organisation et au suivi de ces fameux temps d'activités périscolaires issus de la réforme des horaires de scolarité (voir l'article du précédent Echo du Tescou).

Echo du Tescou : Audrey vous voici en charge de cette opération ; comment l'avez-vous abordée ?

Audrey Lafon : « très à cœur ! En y mettant toute l'énergie possible et en puisant dans ma formation et mon expérience d'animation d'activités chez les jeunes. Il faut d'abord avoir à l'esprit que les activités sont conditionnées par le volontariat des enfants (et de leurs parents). Egalement il a fallu organiser le travail des employés municipaux (9) ainsi que des divers intervenants extérieurs essentiellement bénévoles (10).

EDT : l'adhésion volontaire des enfants, l'organisation des salariés et des bénévoles ! Comment vous êtes-vous organisée ?

AL : prendre des avis, faire des réunions, jongler entre les diverses sensibilités n'est pas de tout repos et nous n'avons pu démarrer qu'à la mi-novembre en divisant le reste de l'année scolaire en périodes de 2 mois de façon à permettre des rotations et tenir compte des intervenants. Avec le personnel municipal nous avons organisé bien sûr le temps de garderie mais également des activités ludiques et éducatives qui peuvent être modulées facilement. Avec les bénévoles il a fallu présenter le contenu des activités et le faire comprendre en peu de temps aux élèves pour qu'ils s'inscrivent.

EDT : avez-vous réussi à trouver des activités pour tous ?

AL : d'abord sur les 183 documents de présentation distribués aux enfants de l'école, nous avons eu 130 retours et en définitive seulement 110 enfants sont inscrits à ces TAP.

Pour la période octobre /novembre nous avons pu présenter une activité par semaine pour chaque élève ; pour janvier /février nous en sommes à deux activités par semaine. Il faut dire que l'information au début a été rapide et peut-être incomplète et les enfants n'avaient pas toujours une bonne connaissance du contenu des activités. Les plus recherchées ont été le hip hop, le yoga, le jardinage. Mais pour cette 2^{ème} période nous bénéficions d'une meilleure préparation et les places d'activités sont toutes occupées.

EDT : quelles sont donc ces activités ?

AL : pour les petits : lecture de contes, activités manuelles (création, petit bricolage), yoga, cinéma, jardinage, arts plastiques et pour les grands : travaux manuels (fils et laine), Taï Chi Chuan, création de Kamishibai*, yoga, jeux de cartes et de société, jardinage, cinéma. Et deux activités ayant un grand intérêt social : l'atelier « parle-moi de ton village » et pour les enfants volontaires, l'aide aux activités manuelles des petits.

EDT : comment voyez-vous la suite ?

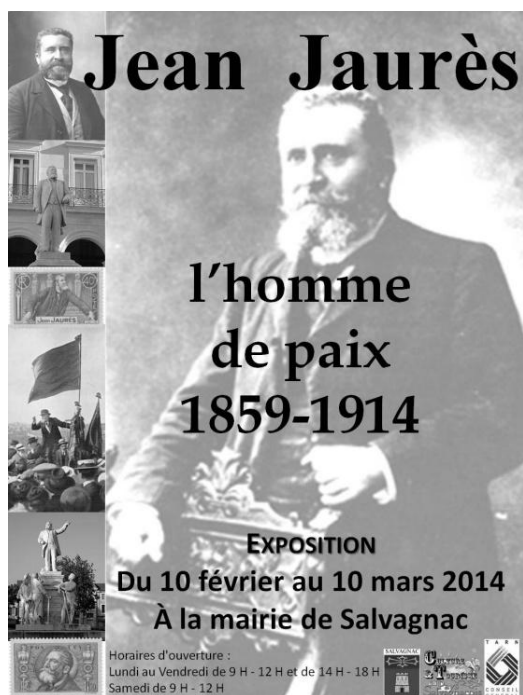
AL : Il faut à la fois continuer les activités et les renouveler. Il faut faire appel aux bonnes volontés. Je suis certaine que beaucoup de personnes de notre commune ont des capacités ou des compétences à transmettre et qu'elles y trouveraient énormément de plaisir même s'il faut s'astreindre à faire ce que l'on a promis. Le retour que donnent les enfants est tellement gratifiant ! J'engage tous ceux qui veulent participer à se rapprocher du secrétariat de mairie.

*Kamishibai : Style de narration originaire du Japon.



La serre rassemble les petits amateurs de jardinage ...

Exposition Jean Jaurès à la Mairie



Pour marquer l'année du centenaire de la mort de Jean Jaurès, la Mairie de Salvagnac accueillera du 10 février au 10 mars dans ses locaux l'exposition « *Jean Jaurès : l'homme de paix* ». L'exposition réalisée à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de sa naissance en 2009, est mise gracieusement à disposition par le conseil général du Tarn, et organisée par l'association Culture et tourisme en pays Salvagnacois. Cette exposition retrace la vie de Jean Jaurès en seize panneaux allant de son enfance tarnaise jusqu'à sa mort le 31 juillet 1914. Ils ont pour titres : 1- l'homme de paix, 2- l'enfant très doué, 3- le brillant étudiant, 4- le philosophe occitan, 5- le Député, 6- le professeur, 7- l'élu des mineurs, 8- l'allié du syndicalisme, 9- le Dreyfusard, 10- le républicain, 11- l'homme de presse, 12- le défenseur de la laïcité, 13- l'avocat des droits de l'homme, 14- l'infatigable orateur, 15- l'homme de paix, 16- la première victime de la guerre. L'entrée de l'exposition est gratuite. Elle sera visible aux heures d'ouverture normale de la Mairie. Elle pourra faire l'objet de visites supplémentaires ou particulières sur demande au secrétariat de mairie 05.63.33.50.18.

Un nouveau Chef à la brigade de gendarmerie

L'adjudant Christian Guiraud a pris les fonctions de commandant de la brigade de proximité de Salvagnac le 1^{er} juin 2013. Après avoir commencé sa carrière en escadron à Dreux (28 - région



Centre) en 1985, il rejoint en 1991 la brigade de Mercenac (Cantal) où il restera jusqu'en 1995. De 1995 à 2013, il a été affecté à la brigade de Cadalen. Ces six premiers mois dans la commune et le canton de Salvagnac lui ont permis d'apprécier la vie dans notre canton rural assez éloignée des préoccupations de Cadalen - Gaillac. L'adjudant Guiraud privilégie le lien avec les habitants qui est pour lui le premier maillon de la sécurité des populations. Il rappelle à ce sujet, que l'ouverture de la brigade le mercredi matin de 8h à 12h doit permettre de tisser ce lien. Parmi les missions de la

brigade, intégrée à la communauté de brigades de Rabastens - Lisle sur Tarn et Salvagnac, la proximité de l'axe Montauban Gaillac très fréquenté rend la présence de la gendarmerie très importante pour la prévention des accidents. Il rappelle également que la vigilance de voisinage peut éviter les cambriolages qui sont de plus en plus souvent le fait de bandes bien organisées et rapides. Le premier réflexe est de prévenir le centre téléphonique de la gendarmerie à Rabastens au 05.63.33.68.15, ou le 17 qui permet d'accéder directement au Centre Opérations de Renseignements et de Gendarmerie (CORGE).

Yves Raymond



Gendarmes et pompiers de Salvagnac réunis lors d'un exercice de sécurité à la gendarmerie en septembre 2013

Une Charte de bon voisinage en milieu rural

Jeudi 12 décembre 2013, les élus du canton de Salvagnac rencontraient les membres de l'antenne Salvagnacoise de l'association des jeunes agriculteurs du Tarn (JA81) au bureau de la communauté de communes du Pays Salvagnacois. L'objet de cette rencontre organisée à l'initiative de Florian Belot, président des JA81 du Salvagnacois, était de présenter aux élus le texte de la nouvelle charte de bon voisinage en milieu rural élaboré par le bureau de l'association et de les inviter à communiquer la charte aux habitants du canton. Le but de cette charte est de sensibiliser les nouveaux arrivants en milieu rural aux réalités de la vie à la campagne. Il s'agit notamment de leur expliquer le métier d'agriculteur et les activités qui y sont liées, cela afin de faciliter le dialogue et la compréhension entre néo ruraux et agriculteurs pour que soit assurée, dans le respect de chacun, l'utilisation partagée du milieu rural. Pour les élus du Canton de Salvagnac, cette charte est un outil de travail indispensable pour aider à créer de bonnes relations entre les différents occupants d'un même territoire. Ils s'engagent par leur signature au bas du document à le communiquer aux nouveaux arrivants dans leurs communes. Celui-ci sera également affiché dans toutes les mairies et fera l'objet d'une insertion dans les bulletins municipaux.



Y. Raymond

Fleurette, artisan fleuriste sur les allées Jean Jaurès



Originnaire de Rabastens et Salvagnacoise depuis deux ans, Christelle Borca vient d'ouvrir au voisinage direct du Fournil Salvagnacois sur les allées Jean Jaurès, un commerce de fleurs qui répond au joli nom de Fleurette. Passionnée de fleurs depuis toujours, Christelle Borca propose des compositions florales pour toutes les bourses, mais elle aime aussi tout particulièrement réaliser des créations originales pour répondre aux besoins de la clientèle pour tous les

événements de la vie. Fleurette assure les livraisons de proximité, mais abonnée du réseau Florajet, elle peut également faire livrer dans toute la France et vers l'étranger. Avec cette nouvelle ouverture de magasin, on peut dire que les Salvagnacois vont pouvoir conter fleurette à l'élue de leur cœur depuis les allées Jean Jaurès avec de jolis bouquets pleins de couleur et de soleil.

Ouverture du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30, et le dimanche de 8h30 à 12h30. Site Internet : www.fleurette81.com. Contact : 05.63.40.62.61



Calendrier des animations

FÉVRIER 2014

Samedi 1er.

19h30. Ancien Presbytère,
Le Galetas. **Concert JUR**
par le trio Cridacompany
(7,50€). Repas (7,50€).
06.78.30.92.81.
Galetas.canalblog.com

Samedi 8.

21h Salle Caraven Cachin,
Concours de Tarot.
Les Amis de la Belote –
Gilbert : 06.81.40.66.34

Dimanche 9

14h30, salle omnisports,
LOTO des Rives du
Tescou. Tél.
06.83.42.83.38.

Lundi 10 au lundi 10 mars.

Mairie de Salvagnac.
Exposition : « Jean Jaurès.
L'homme de Paix »
Culture et tourisme en
Pays Salvagnacois.
06.80.60.89.30 /
06.98.87.00.88

Dimanche 16

14h30 salle omnisports,
Thé Dansant. Orchestre
Sébastien Castagné.
Réservation:
05.63.33.50.65 –
06.08.63.35.86

ATELIER D'ARTS PLASTIQUES

Tous les jeudis de chaque mois de
16h45 à 17h45 à l'ancien
Presbytère.
, à partir de 5 ans.
« Les Ateliers de Gaïa ». Margaux
Ollivier. 06.98.94.90.20
contact@lesateliersdegaia.org

chambre » par le Mouton à
carreaux. 05.63.33.50.18

MARS 2014

Samedi 1^{er} au lundi 10.

Mairie de Salvagnac.
Exposition : « Jean Jaurès.
L'homme de Paix »
Culture et tourisme en
Pays Salvagnacois.
06.80.60.89.30 /
06.98.87.00.88

Samedi 8 au lundi 31.

Pour la « journée de la
femme 2014 », exposition :
« Témoignages de
Tarnaises venues
d'ailleurs » et « Regards
croisés : travail de
Tarnaises » à la
Souriguette – Office de
tourisme, base de loisirs
des Sourigous.
Culture et tourisme en
Pays Salvagnacois.
06.80.60.89.30 /
06.98.87.00.88

Samedi 8.

21h Salle Caraven Cachin,
Concours de Tarot.
Les Amis de la Belote –
Gilbert : 06.81.40.66.34

Dimanche 16

14h30 salle omnisports,
Thé Dansant. Orchestre
Sébastien Castagné.
Réservation:
05.63.33.50.65 –
06.08.63.35.86



AVRIL 2014

Dimanche 6.

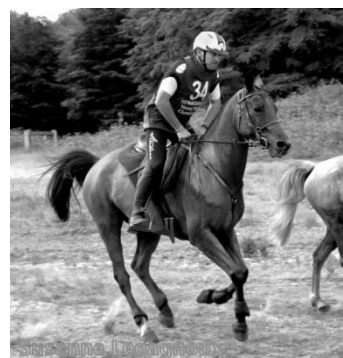
16h00. Ancien Presbytère;
Le Galetas. **Spectacle de
Marionnettes** "Des algues
dans le presse citron" par
la Cie Dévissez vers ça
(7,50€). Goûter. Places en
Fête 06.78.30.92.81.
Galetas.canalblog.com

Samedi 12.

21h Salle Caraven Cachin,
Concours de Tarot.
Les Amis de la Belote –
Gilbert : 06.81.40.66.34

Samedi 12 et dimanche 13.

**Epreuves d'endurance
équestre** à partir de
l'étape équestre des
Sourigous. Culture et
tourisme en Pays
Salvagnacois.
06.80.60.89.30 /
06.98.87.00.88



MAI 2014

Samedi 10.

21h Salle Caraven Cachin,
Concours de Tarot.
Les Amis de la Belote –
Gilbert : 06.81.40.66.34

Vendredi 20 décembre 2013
Fête de Noël de l'école Canta Grelh
Une exposition très originale

Et tout commençait par des chansons interprétées par les enfants de l'école sous la baguette du Directeur, Thierry Menge.



Les enfants de l'école de Salvagnac avaient réalisé pour l'occasion des scènes figées ou animées présentées dans sept lieux publics ou privés du village

Classe n°1. Mme NATALI PS/MS
« Le Petit Lapin de Noël »

Des images de l'histoire sont projetées avec les bandes son.
 Décoration de boules, de sapins ... sur des murs et des draps

Ce que l'on a fait en classe :

Nous avons appris à raconter une histoire
 Nous avons travaillé notre langage (mots, phrases, intonation).
 Nous avons fait des sons avec nos voix et notre corps



Classe n°2. Mme RUDMANN PS/MS
« Salvagnac au fil des saisons »

Maquettes sur les façades des maisons avec l'évolution des arbres suivant les saisons et projection de danses sur les 4 saisons de Vivaldi.

Ce que l'on a fait en classe :

Nous nous sommes exprimés avec le corps,
 Nous avons étudié le langage sur les maisons et sur les saisons
 Nous avons observé les façades des maisons et l'évolution des saisons
 Nous avons écouté des œuvres musicales
 Nous avons mis notre savoir faire manuel en pratique



Classe n°3. Mlle CASTANIER. CS

« *Le voyage du Père Noël et du lutin Marcel* »

Exposition de maquettes illustrant une histoire totalement inventée, écrite et racontée par les élèves qui se sont inspirés de l'album « Le Noël de Lutin Martin »

Ce que l'on a fait en classe :

Nous avons appris à construire et à structurer une histoire et des textes avec des phrases correctes

Avec différentes matières, nous avons imaginé et créé la construction de la maquette

Nous avons modelé les bonhommes de la maquette



Classe n°4. Mme Menge CP/CE1

« *Jardin des neiges* »

Maquettes lumineuses représentant plusieurs types de jardins.

Ce que l'on a fait en classe :

Nous avons étudié les jardins en arts visuels

Nous avons découvert l'électricité en

technologie et la géométrie avec les volumes

Nous avons écouté « les pas sur la neige » de C. Debussy

En poésie, nous avons pu associer un mot de l'hiver avec un mot de jardin.

Classe n°5. Mme Mayor CP/CE1

« *Nos vies extraordinaires* »

Création d'une histoire « à la manière de » avec son enregistrement audio et son illustration

Ce que l'on a fait en classe :

Nous avons lu et écouté des textes

Nous avons imaginé un récit et des situations imaginaires

En arts plastiques nous avons manipulé différentes techniques et compositions

Mot d'un élève heureux : « le plus extraordinaire c'est d'aller à l'école de Salvagnac »





Classe n°6. Mme Nattes. CE2 / CM1

« *Un enfant, qu'est-ce que c'est ?* »

Court métrage de type « documentaire poétique »

Ce que l'on a fait en classe :

Les élèves ont recueilli, sélectionné et écrit plusieurs définitions du mot enfant, Ils ont illustré leurs propos par un dessin, de la peinture, de la photo et de la vidéo.

Classe n°7. M. Menge. CM1 / CM2

« *Un moment de silence* »

Maquette d'un paysage d'hiver.

Ce que l'on a fait en classe :

Nous avons mené un projet de travail manuel individuel et en groupe,

Nous avons sélectionné des œuvres musicales,

Nous avons étudié et rédigé des poésies

Des parents sont intervenus dans la classe pour aider au projet

Les arbres ont été réalisés en devoir à la maison



Et pour finir en beauté et en convivialité cette belle soirée de « culture dans la cité », l'APE et des parents d'élèves avaient concocté un goûter où tout un chacun, et selon son âge, a pu déguster crêpes, jus de fruit, vin chaud, cidre chaud, et de nombreuses douceurs sucrées.

Vivement l'année prochaine !!!

Marché de Noël à Salvagnac

Cette année encore le soleil était là, le dimanche 15 décembre pour la visite du Père Noël à Salvagnac. Dès huit heures, artisans, producteurs et amis britanniques ont pris place sous la halle de la Mairie. Comme d'habitude, une place était réservée aux enfants. C'est vers 10 heures que le Père Noël a fait son apparition dans une superbe calèche ! Plus d'une centaine d'enfants, les plus petits étant accompagnés de leurs parents, s'est promené autour du village, chantant à tue-tête avec un Père Noël plein d'entrain. Pour faire patienter les enfants, les membres de l'association ELANS qui avaient élu domicile à la bibliothèque, ont proposé la fabrication de décorations (de Noël, bien sur !) pour les accrocher au sapin qui trônait devant la bibliothèque. Cette matinée s'est terminée par le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Comme chacun sait, depuis la mise en place du Marché de Noël, les membres de l'Amicale Britannique reversent le bénéfice de leurs ventes au Centre Communal d'Action Sociale, tout comme l'Association des Commerçants qui reverse la participation recueillie auprès des exposants à la fin du marché. Ce sont ainsi 748.77 € qui ont été reversés au CCAS.

Un grand merci à tous et meilleurs vœux aux lecteurs de l'Echo du Tescou.

Rendez vous au Noël prochain.

Georgette GAMBAZZA



L'équipe de l'association ELANS toujours aussi dynamique et disponible accueillait les enfants et adolescents dans les murs de la bibliothèque pour des activités ludiques et artistiques en attendant leur tour de côtoyer le père Noël dans sa calèche.

La calèche du Père Noël entre sapin de Noël et halle de la mairie accompagnée en musique par Sylvie Nauges qui animait quelques heures plus tard le thé dansant organisé par les amis de la belote et Robert Mathieu.



La halle de la mairie accueille tous les ans les exposants pour un grand moment de convivialité autour du vin chaud traditionnellement concocté par les Salvagnacois de l'amicale britannique. Artisanat amateur ou professionnel, produits du terroir, tombola, etc. animent la halle pour le plaisir des petits et des grands, jeunes et seniors, tous réunis pour une belle action caritative annuelle.

Ils ne danseront plus aux jolis thés dansants ...

Le dimanche 16 mars verra-t-il le dernier thé dansant Salvagnacois de son histoire ?

Josyane et Robert Mathieu qui rassemblent autour d'eux les membres bénévoles de l'association « les Amis de la Belote » annoncent qu'ils n'organiseront plus de thés dansants après cette dernière saison. Les raisons qu'ils invoquent pour arrêter cette activité, sont en tout premier lieu le vieillissement de l'équipe et le manque de nouvelles adhésions, mais aussi la lassitude devant les difficultés rencontrées pour s'organiser. Difficultés dues en partie à l'état du matériel, les tables en particulier, dégradé à cause d'un manque de civisme de la part de certains utilisateurs qui laissent le matériel sale et quelquefois bien malmené.

Cette animation conviviale et sportive qui attirait entre 180 et 250 aficionados de danse musette et de musique des années 60 était jusqu'en 2004 organisée par le comité des fêtes. Josyane et Robert ont repris l'activité à leur compte quand le comité des fêtes a souhaité ne plus s'en occuper et se consacrer aux fêtes générales.

Josyane et Robert Mathieu nous précisent toutefois qu'ils resteront à la disposition de toute personne ou association qui souhaiterait reprendre le flambeau, ou la thèière en l'occurrence, pour leur transmettre, savoir-faire, matériel particulier et surtout le réseau des orchestres et des autres associations



Les thés dansants qui au début de leur histoire se déroulaient dans la salle du parc (actuellement l'épicerie Vival, avenue Caraven Cachin) se sont déplacés vers la salle omnisports au Buc, leur permettant d'accueillir un public plus nombreux

organisatrices de la région.

L'équipe de bénévoles qui entourait Josyane et Robert Mathieu pour les dimanches après midi de danse dans la salle omnisports pouvaient se qualifier de « toujours fidèles au poste », ... et toujours avec le sourire !



Le mot de la bibliothèque

Bonjour.

Début d'année déjà bien remuant avec l'achat de nouveaux livres qu'il a fallu comme toujours enregistrer, couvrir et mettre en valeur pour nos lecteurs et un remue-méninges littéraire, peut être un peu corsé, mais bien agréable de l'avis de tous.

Etre bénévole à la bibliothèque est donc une activité très complète pour qui veut s'investir un peu et qui apporte bien des satisfactions tant littéraires que relationnelles. Après leur achat les nouveaux livres sont installés, les bénévoles les lisent et échangent leurs avis pour ensuite les conseiller aux lecteurs. Un renouvellement d'une partie du fonds intervient trois fois par an, le premier de 2014 a eu lieu le 4 février.

La lecture est sans aucun doute un divertissement, tout comme les spectacles, les jeux, le sport. Elle procure du plaisir en nous détournant du réel que l'on vit, favorisant ainsi l'oubli des soucis et du stress quotidien.

Bien entendu tout ce qui se lit n'est pas bon à prendre, mais même si les écrits ne nous plaisent pas, nous serons toujours plus cultivés.

Les livres permettent de forger l'esprit critique par la confrontation entre les idées ou les idéologies.

Ils apportent une inspiration nouvelle, une interprétation nouvelle du monde, et probablement une culture plus approfondie.

La lecture permet de s'appropriier l'histoire, contrairement à un film où l'on assiste à la vision d'un réalisateur.

Si vous n'êtes pas encore inscrit, venez vite :

L'adhésion annuelle est de 10€ par famille et le prêt est de 3 livres par personne pour 3 semaines.

Mais si vous êtes déjà inscrit, pensez à régler votre cotisation, qui permettra à de nouveaux livres d'intégrer mes rayonnages.

Je profite de l'exposition sur le centenaire de la mort de Jean Jaurès pour proposer livres et documents sur l'homme et son époque.

Domiciliée allées Jean Jaurès, je me devais d'y participer !!!....

Merci et très bonne année à tous.

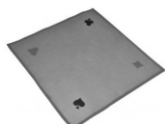


Vœux formulés en mon nom par tous les bénévoles de la bibliothèque.

La bibliothèque

Décorant le bibliobus du Conseil général, l'image de Jean Jaurès accompagnait les bénévoles de l'association culturelle, qui gère la bibliothèque, pour le renouvellement du fond le 4 février dernier.

CONCOURS DE TAROT A SALVAGNAC



Organisé avec la participation
Des Amis de la Belote de Salvagnac
Pour tout renseignement, Gilbert 06.81.40.66.34.

21 h - Espace Caraven Cachin
(Ex. Salle du billard)
Avenue Caraven Cachin

Tous les 2èmes Samedi
du MOIS

Spectacle de chansons chez Régine A.

Voilà maintenant 10 ans que l'Oiseau Lyre Compagnie, association basée à Albi, organise des spectacles de chansons chez l'habitant dans diverses communes du Tarn ou des départements voisins.

L'association entend favoriser ainsi la démarche d'authentiques artistes, à leurs débuts ou déjà confirmés, en leur offrant la possibilité de se produire, loin des paillettes mais dans une proximité chaleureuse avec le public.

Souvent précédés ou suivis d'une auberge espagnole, et toujours suivis d'un échange convivial autour d'un verre ces spectacles sont l'occasion d'une véritable rencontre...

C'est dans ce cadre que j'accueillerai cette année sous mon toit à La Terragno à Salvagnac **Tomislav**, artiste parisien d'origine croate, le **samedi 5 juillet** à 20 h 30

Bien que se tenant sous un toit privé, le concert est public, ouvert à tous sur réservation (si possible une semaine avant la date prévue afin de pouvoir confirmer le spectacle à l'artiste).

Je vous invite à venir découvrir cette formule, à participer si vous le souhaitez au repas partagé qui encadre le spectacle, bref à fêter l'été qui ne saurait rater le rendez-vous

Et pour l'arrivée de l'automne, c'est **Clément Bertrand**, breton de l'île d'Yeu, que j'accueillerai le **20 septembre**.

Tarifs 12€, 9€, 5€

Renseignements au 05.63.40.56.26. Courriel : regine.added@orange.fr



L'association O.P.I. des Tescou's... Parlons-en !

O.P.I. des Tescou's est l'héritière de l'association *Le Grain* créée en 1984 par des agriculteurs du canton de Salvagnac et qui a œuvré pour faciliter l'accès à l'ordinateur personnel d'un millier d'agriculteurs et d'artisans. Grâce à sa centrale d'achat, ceux-ci ont pu s'équiper à une époque où on ne trouvait pas encore ces appareils jusque dans les supermarchés ! Avec O.P.I., c'est d'Internet qu'il s'agit. Aujourd'hui, plus de 8 foyers sur 10 sont connectés et ont ainsi accès à une somme incommensurable d'informations. Les enfants des pionniers du Grain ont décidé de relever un défi : faire qu'Internet contribue à l'amélioration du lien social dans ce bassin de vie qu'est le *Pays des Tescou's* autour de la rivière Tescou et de son affluent le

Tescounet. Depuis les premiers balbutiements en 2007, le site Internet www.o-p-i.fr a atteint une certaine notoriété dans notre secteur : 86.030 visites, 169.213 pages vues en 2013, soit près de 250 visiteurs chaque jour. Les deux maîtres-mots de l'association : *Savoir, Faire savoir*.

Le site, la lettre d'information *Parlons-en* envoyée par courriel chaque jeudi soir à 2.000 abonnés, permettent à ceux qui vivent ici de savoir ce qui se passe et aux organisateurs de manifestations de le faire savoir par l'utilisation de ce moyen moderne de communication mis à leur disposition.

Vous ne connaissez pas O.P.I. des Tescou's ? Venez faire un tour sur le site Internet www.o-p-i.fr.

Vous voulez recevoir gratuitement la lettre *Parlons-en* ? Un petit message à contact@o-p-i.fr.

Vous voulez faire paraître une information ? Un message, avec la possibilité de joindre une photo ou une image, adressé à parlons-en@o-p-i.fr. Ce site est le vôtre !!!

Vous souhaitez revoir un article paru dans l'Echo du Tescou mais vous avez égaré le numéro ? Retrouvez l'Echo du Tescou à partir du n° 109 d'octobre 2010 sur le site <http://www.o-p-i.fr/aupays/vie-des-communes/la-vie-a-salvagnac/>



Robert Viader

Le Patrimoine Salvagnacois

Par Jean Lauzeral

--§--

La Chapelle de Saint-Jacques de La Bouysse et son histoire

Il n'est pas sans intérêt avant d'évoquer l'histoire de la chapelle Saint-Jacques, de connaître l'origine du nom du site de La Bouysse qui s'écrivait au 17^{ème} siècle La Bouïsse. Cette appellation actuelle vient de Buxia qui signifiait au 12^{ème} siècle, lieu où poussait du buis. C'est donc sur un lieu où il y avait du buis qu'à été édifée la chapelle.

Le site et l'édifice.



La chapelle est construite sur une ligne de crêtes ou serres, elle fait partie d'un ensemble de serres qui permettent de rejoindre la vallée du ruisseau de Passé à la vallée du Tescou, sans qu'on ait à quitter les hauteurs. Le ruisseau de Passé est un affluent du Tarn qu'il rejoint à Mézens.

Du site de la chapelle, on domine un vaste paysage de collines et de vallons qui s'organisent de part et d'autre du Tescou qui coule d'est en ouest. Le fond du décor au nord est constitué par les croupes du massif forestier de la Grésigne. Les habitations à proximité de la chapelle ont été de tout temps peu nombreuses.

L'édifice est orienté nord-est, sud-ouest et sa surface au sol est modeste, cinq mètres de large sur dix de long. Son architecture ne présente pas d'originalité. Le chevet à trois pans est situé sur la façade sud-ouest. On remarque sur le mur extérieur du chevet une statue de la Vierge en pierre datant vraisemblablement du 15^{ème} siècle.



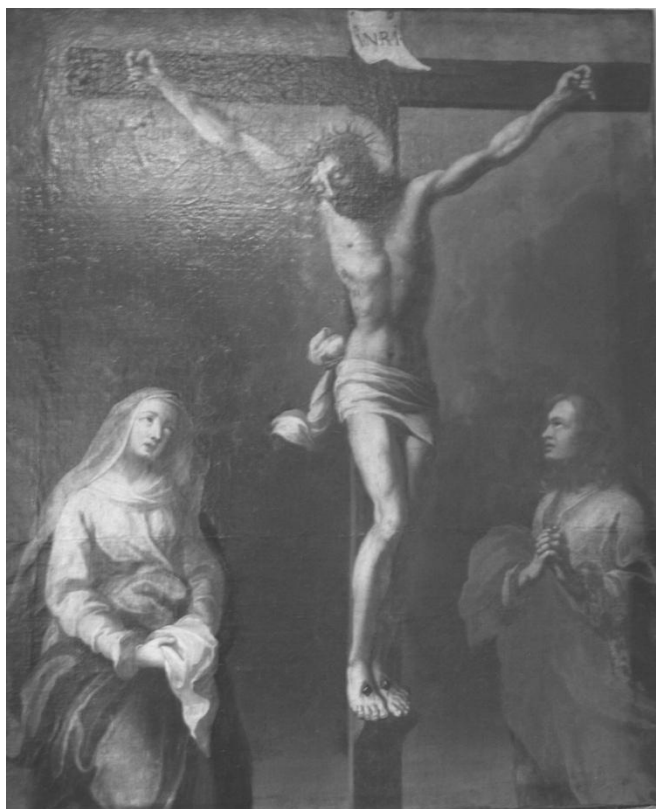
On ignore si cette statue était destinée à cette chapelle ou si elle provenait d'un autre lieu. Cette statue que l'on peut voir encastrée dans le mur, n'est qu'une copie, l'original se trouvant dans le trésor de l'église de Salvagnac. Les voyageurs qui passaient sur le chemin à proximité ne pouvaient pas ne pas la remarquer et lui adresser quelques marques de dévotion.

La porte d'entrée de l'édifice se trouve sur la façade sud-est, elle est surmontée par deux pierres encastrées dans le mur portant les dates de 1753 pour l'une et 1826 pour l'autre. Il s'agit vraisemblablement des dates de travaux faits sur l'église : reconstruction ou réparations importantes.

Une sorte de tour carré au nord-est fait office de clocher qui abrite une cloche.

L'intérieur est constitué d'une pièce rectangulaire simplement plafonnée. Un petit bénitier en pierre est scellé près de la porte d'entrée et tout à côté un ancien abreuvoir tient lieu de fonts baptismaux. Jusqu'à la rénovation des crépis des murs intérieurs, on pouvait voir au dessus de l'autel un tableau de la Crucifixion encadré par

un retable en bois. Les délégués de l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem qui visitèrent La Bouysse en juillet 1710 avaient remarqué ce tableau. Au cours de la restauration des crépis, le retable fut par inadvertance démolì, mais le tableau fut par bonheur conservé, puis restauré et conservé dans le trésor de l'Eglise de Salvagnac ; une copie de ce tableau se trouve au-dessus de l'autel. A droite de l'autel, on remarque une statue d'un pèlerin « Jacquaire »(1) œuvre du sculpteur Pierre Darios.



L'ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem et Saint Jacques de La Bouysse : des origines à 1790.

Dès son origine la chapelle de La Bouysse appartient à l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem et il en sera ainsi jusqu'à la Révolution.

Cet Ordre avait été fondé en 1113, soit quatorze ans après la prise de Jérusalem par les croisés. Sa vocation à l'origine était uniquement caritative et se traduisit par la construction dans la ville sainte d'un hôpital pour héberger et soigner les pèlerins. Très vite l'Ordre devint aussi militaire, car il fallait protéger et défendre les croisés. L'Ordre rassemblait ainsi des clercs, des laïques et des

frères convers. Les laïques venaient du monde de la chevalerie.

Après la prise de Jérusalem par Saladin en 1187, l'Ordre transféra son siège à Chypre et en 1530 à Malte d'où la désignation actuelle d'Ordre de Malte.

Grâce à de nombreuses donations, l'Ordre devint très vite un grand propriétaire foncier dans plusieurs pays du bassin méditerranéen. En 1312, après l'abolition de l'Ordre du Temple, il hérita des biens de ce dernier.

Adrien Escudier publia en 1953 une monographie sur Fronton dans laquelle il fit une description et un dénombrement des propriétés des Hospitaliers de la commanderie de Fronton, Dès 1224, l'Ordre avait des fiefs à Montpélégry (2).et vraisemblablement à La Bouysse. En 1327, Olivier de Penne, chevalier de Saint Jean de Jérusalem, était précepteur (3) de Montpélégry et La Bouysse.

A l'origine, Saint Jacques de La Bouysse était dépendant de la préceptorie de Montpélégry qui était rattachée à la commanderie de Fronton, laquelle fut unie au 17^{ème} siècle au Grand Prieuré de Toulouse (4). Vers 1680, l'évêque de Montauban interdit au culte la chapelle de Montpélégry, car n'étant pas en bon état et la paroisse fut rattachée à Saint Jacques de La Bouysse

En juillet 1710, des commissaires visiteurs délégués par le Grand-Prieur de Toulouse furent reçus par Monsieur Antoine Sanières, vicaire perpétuel (5) de Saint Jacques de la Bouysse.

Ils constatèrent la présence du Saint Sacrement, reposant dans un soleil d'argent dont le pied servait à monter le ciboire. Ce vase sacré, qui contenait la réserve était en argent avec coupe dorée à l'intérieur et était enfermé dans un tabernacle doré proprement doublé de taffetas noir.

Dans le chœur, on voyait un tableau représentant le Christ, à sa droite une image de Saint Jacques et sa gauche une de Saint Eugène en relief (statues). (6)

Avec la nationalisation des biens du clergé en Avril 1790, Saint Jacques de La Bouysse ne dépendra plus de l'Ordre des Hospitaliers qui fut dissous.

La chapelle Saint Jacques de La Bouysse annexe de Saint Corneille de Saint Angel. 1804 - 1955.

La période révolutionnaire va perturber l'organisation du clergé et des paroisses ; il faudra attendre le Concordat du 16 Juillet 1801 pour que Saint Jacques devienne une annexe de Saint Corneille de Saint Angel.

Après la nationalisation des biens du clergé, c'est le 12 juillet 1790 qu'est voté la Constitution Civile du Clergé ; d'après cette Constitution, les prêtres et évêques seront élus, ils seront rémunérés, la dîme qui constituait leur ressource principale est supprimée ; les prêtres devront prêter serment à la constitution et les paroisses et diocèses seront réorganisés. Jean Mazens curé de La Bouysse refusa de prêter serment ; il ne sera pas rémunéré et devra quitter la paroisse. Il sera remplacé par Guillaume Fournier, ancien capucin qui fut élu à Gaillac le 10 juillet 1792 avec un traitement pour 1792 de 1200 Livres. Il abdiquera de son état de prêtre au mois de Fructidor An II (septembre 1794). En janvier 1792 ont été retracées les limites des paroisses : ainsi la paroisse de Saint Angel sera composée de son ancien territoire et de celui de la paroisse de La Bouysse, cette dernière paroisse et son église seront définitivement supprimées. La mise en œuvre de cette nouvelle organisation demandera quelque temps, ce qui explique l'abdication de Guillaume Fournier seulement en septembre 1794.

L'église de La Bouysse n'existant plus administrativement et ce jusqu'au lendemain du Concordat, il n'a pas été trouvé d'informations sur cette période.

Le Concordat bien que signé en 1801 n'entrera en vigueur que pour la fête de Pâques 1802 et son application n'interviendra que des mois plus tard. Jean Portalis (7) qui avait négocié le Concordat tenait à réduire le nombre de paroisses, car les prêtres allaient être rémunérés par l'Etat. C'est ainsi qu'en 1803, le Préfet du Tarn proposa la suppression de 169 paroisses dans ce département, Portalis accepta le 6 août 1803. En définitive ce n'est qu'en septembre 1804 que le Préfet transmit au Conseil Municipal le projet de découpage des paroisses pour la commune de Salvagnac, ce projet fut modifié et c'est ainsi qu'il ne subsista sur la commune que trois paroisses : Salvagnac, Saint Pierre de Mercenac et Saint Corneille de Saint Angel, l'église Saint Jacques de

La Bouysse était rouverte au culte, mais comme annexe de Saint Angel et sans prêtre affecté.

En 1956, le dernier prêtre de Saint Angel quitta cette paroisse.

Aujourd'hui, les anciennes paroisses de Saint Jacques de La Bouysse et de Saint Corneille de Saint Angel appartiennent au secteur paroissial de Rabastens, Saint Sulpice et Salvagnac.

La restauration de la chapelle Saint Jacques de La Bouysse. 1987 - 2013

Au cours des dernières années, peu d'offices religieux ont été célébrés dans la chapelle Saint Jacques de La Bouysse, et pourtant les habitants de l'ancienne paroisse ont tenu à maintenir en bon état l'édifice, comportement approuvé par de nouveaux résidents. C'est ainsi que le 15 août 1987 a été baptisé une nouvelle cloche : cette cloche provenait de la refonte de l'ancienne cloche dont le son était défectueux. A l'occasion de cette cérémonie, des participants ont manifesté leur intention de contribuer au financement de travaux de restauration plus importants.



Quelques temps après, fut créée l'Association des Amis de La Bouysse dont les objectifs étaient de définir un programme de travaux de restauration et de collecter des dons en vue de leur financement. La commune de Salvagnac, propriétaire des murs approuva cette initiative et contribua matériellement, mais aussi par des subventions au financement des travaux comme le feront aussi le Conseil Général du Tarn et le Conseil Régional Midi-Pyrénées

Au cours des années 1999 et 2000 le toit et la charpente furent réparés, le plafond fut changé et les murs intérieurs furent revêtus d'un nouvel enduit. Au cours du premier semestre 2013, les

murs extérieurs furent entièrement ravalés. A l'occasion de l'office du 15 août l'ensemble des travaux de restauration furent officiellement inaugurés et à cette occasion Bernard Miramond, Maire de Salvagnac prononça une allocution dont voici un extrait « *Grâce à vous tous, la Chapelle Saint Jacques de La Bouysse restera pour le futur un lieu privilégié de recueillement et de méditation, une passerelle culturelle entre un passé lointain chargé d'histoire et un futur qu'il convient de construire dans le respect des bâtisseurs qui nous ont précédés.* »



Saint Jacques de La Bouysse sur un chemin qui conduisait à Saint Jacques de Compostelle.

Enfin pour conclure cette note historique sur la chapelle de Saint Jacques de La Bouysse, il convient de se demander si des pèlerins qui se rendaient à Saint Jacques de Compostelle passaient par La Bouysse. Il n'y a pas de documents connus aujourd'hui qui permettent de l'affirmer ; en revanche plusieurs indices autorisent une réponse positive à cette interrogation avec toutefois des réserves.

Tout d'abord, la chapelle est dédiée à Saint Jacques, ensuite cette chapelle a été fondée par l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, Ordre protecteur et défenseur des pèlerins. Autre indice cet Ordre a fondé à proximité une autre chapelle dont le site a été dénommé à l'époque Montpélégry, c'est-à-dire Mont des Pèlerins. Il faut ajouter un dernier indice, à côté du lieu de Montpélégry figure sur la carte IGN un lieu dénommé l'Hôpital ; or au Moyen-âge, « l'hospital » était une maison à vocation hospitalière où l'on recevait des hôtes des pèlerins, des pauvres et des infirmes.

On peut donc en déduire que des pèlerins qui arrivaient à Rabastens venant de Sainte Foy de Conques ou de Saint Guilhem le Désert se rendaient ensuite à Saint Pierre de Moissac, en empruntant un chemin de coteaux passant par Montpélégry, Saint-Jacques de La Bouysse, Villette, puis la vallée du Tescou pour rejoindre Montauban et par Lafrançaise atteignaient Moissac d'où ils repartaient vers le col de Roncevaux pour franchir les Pyrénées.

Jean Lauzeral
30 décembre 2013

- 1 *Jacquaire : dénomination des pèlerins allant à Saint Jacques de Compostelle.*
- 2 *Montpélégry : Mons peregrinus ou Mont des Pèlerins.*
- 3 *Précepteur : titre donné à certains dignitaires d'un Ordre : Cluny, Saint Jean de Jérusalem.*
- 4 *Grand Prieuré de Toulouse : Hôtel Saint Jean rue de la Dalbade Toulouse.*
- 5 *Vicaire perpétuel : ecclésiastique dépendant d'une abbaye : il ne percevait qu'une partie de la dîme : la congrue.*
- 6 *André Escudier : Monographie de Fronton p. 150.*
- 7 *Jean Portalis : négocia le Concordat, il fut ministre des Cultes.*

Sources Bibliographiques

- Histoire des Catholiques en France Ouvrage Collectif sous la direction de François Lebrun 1980 Toulouse Privat
- Adrien Escudier Monographie Bouloc, Villeneuve les Bouloc, Vacquiers , Fronton 1953 Toulouse Fournié
- Roger Fabriès La Chapelle de La Bouysse Communication XXIX Congrès de la Fédération des Société Intellectuelles du Tarn 1982. Revue du Tarn N° 107
- Jean Lauzeral Salvagnac Essor d'une commune rurale au XIXème siècle 2002 Toulouse Erès
- Pierre Pradier Mémoires Historiques du village de Salvagnac 1759 1760
- Elie Rossignol Monographie des Cantons de Salvagnac et de Rabastens 1866 Albi Chaillol

Bon à savoir

ETAT CIVIL

ILS ONT VU LE JOUR

- Léa COLIN née le 2 décembre 2013
- Baptiste André René ROY né le 5 décembre 2013
- Mathéo Enzo Mathieu DURAND né le 16 décembre 2013
- Robin Pierre FARNAULT né le 24 décembre 2013
- Saskia Fanny VALLON née le 31 décembre 2013
- Yoni LAPALUS né le 1^{er} janvier 2014
- Aaron COMTE né le 11 janvier 2014
- Juliette CASTIELLO née le 19 janvier 2014
- Gaspard Yves Claude VIGUIE PELFORT le 26 Janvier 2014

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- Christophe AMALRIC, le 19 octobre 2013
- Reine LAMBERTO veuve GOL SSE, le 13 décembre 2013
- Joël CABARROT, le 30 décembre 2013
- Nazih SAID, le 17 janvier 2014
- Ernest CLERGUE, le 18 janvier 2014
- Joseph PAGNUCCO, le 1^{er} février 2014

NOUVEAUX ARRIVANTS

- Mademoiselle STOLL Hélène et Monsieur VAN DE WEGHE, chemin de La Giroune

EN CAS D'URGENCE

Samu 15 (112 d'un mobile)
Pompiers 18
Gendarmerie 17 ou 05.63.33.68.35
Ambulances
Taxis Faux 05.63.40.58.59
Taxis d'Oc 05.63.33.28.43
EDF sécurité dépannage 0810.333.081

SANTE

Cabinet médical 05.63.33.52.50
Pharmacie 05.63.33.50.07
Dentiste 05.63.40.55.18
Cabinet d'infirmières 05.63.40.55.33
Masseur / Kinésithérapeute 05.63.40.50.21

PERMANENCES

DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05.63.33.50.18 / Fax : 05.63.33.57.73.
E-mail : mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé au public	Ouvert 13h30 - 17h30
Mardi	Ouvert 9h - 12h30	Ouvert 13h30 - 17h30
Mercredi	Ouvert 9h - 12h30	Ouvert 13h30 - 17h30
Jeudi	Ouvert 9h - 12h30	Ouvert 13h30 - 17h30
Vendredi	Fermé au public	Fermé au public
Samedi	Ouvert 9h - 12h	Fermé

COMMUNAUTE DE COMMUNES VERE-GRESIGNE & PAYS SALVAGNAOIS

Permanence au bureau Les Sourigous -
Jusqu'au mois d'Avril 2014

Tél : 05.63.33.57.89

www.salvagnacois.fr

Courriel : communaute.salvagnac@orange.fr

Horaires	journée
Jeudi	9h30 - 17h00
Vendredi	9h30 - 17h00

Bureau à Castelnau

Le foirail 81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL

☎ 05.63.81.48.15

Horaires	matin	Après midi
Lundi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
Mercredi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
Vendredi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30

AUTRES PERMANENCES

AIDES A DOMICILE

Madame RIEUGNIE Liliane, Responsable de secteur des aides à domicile (ASAD), vous reçoit dans la grande Salle de l'Espace Caraven Cachin, le **lundi de 8h à 10h**, le **mercredi de 14h à 17h** et le **vendredi de 14h à 17h**. Par téléphone au 05.63.57.32.58 ou 06.37.48.26.67. Par courriel : asad.salvagnac@orange.fr.

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, **vous recevront uniquement sur rendez-vous**.

Téléphoner à la MSA : 05.63.48.41.30

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil général

Permanence sociale sur rendez vous au 05.63.81.21.81

Lieu et horaires des permanences

Gaillac- lundi, mercredi et vendredi, 10-12 rue Gaubil.

Lisle sur Tarn- mardi, jeudi, 7 rue Chambre de l'Edit.

La PMI

La PMI n'est plus assurée à Salvagnac.

Renseignements : Maison du Conseil général

SECOURS CATHOLIQUE

Permanence le 2° et 4° mercredi du mois de 9h00 à 12h00 sauf juillet et août dans l'ancien lieu de vie - Allées Jean Jaurès.

Contact : 05.63.33.51.50 / 05.63.33.29.35

RESEAU TRANSPORT REGIONAL - HORAIRES DES CARS

Ligne 921 – MONTAUBAN ALBI

Six fois par jour en semaine et deux fois le dimanche, des rotations de bus permettent de se rendre à Montauban ou Albi à partir de l'embranchement RD999 / route de Saint Pierre (Abri bus).

Les horaires applicables de décembre à décembre sont disponibles sur le site :

http://www.ter-sncf.com/Region/midi_pyrenees/gare/MONTAUBAN.aspx

ou bien:

[http://www.ter-](http://www.ter-sncf.com/Regions/midi_pyrenees/Fr/Se_deplacer_en_TER/Avant_mon_voyage/Fiches_horaires/Default.aspx)

[sncf.com/Regions/midi_pyrenees/Fr/Se_deplacer_en_TER/Avant_mon_voyage/Fiches_horaires/Default.aspx](http://www.ter-sncf.com/Regions/midi_pyrenees/Fr/Se_deplacer_en_TER/Avant_mon_voyage/Fiches_horaires/Default.aspx)

En sélectionnant la fiche horaire de la ligne 921.

Ces horaires sont également disponibles sur demande au secrétariat de mairie.

HEURES D'OUVERTURE DU CREDIT AGRICOLE

Ouverture au public :

Mercredi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h00.

Les autres jours sur rendez vous.

Tel: 08.10.16.22.37

Fax: 05.63.33.64.71

Contact@ca-nmp.fr

GENDARMERIE NATIONALE

Planning des brigades. Communauté de brigades (COB) de Rabastens.

La **brigade de Rabastens, siège de la COB**, est ouverte :

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

Les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Tel : 05.63.33.68.15. Courriel : cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La **brigade de Lisle sur Tarn** est ouverte :

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

Les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Tel : 05.63.33.68.30

La **brigade de Salvagnac** est ouverte :

Le mercredi de 8h à 12h. Tel 05.63.33.68.35.

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprise, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05.63.49.48.47 pour organiser un rendez-vous individuel.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le nouveau conciliateur de justice est Jean Guy LECLAIR

Pour tout renseignement contacter la mairie au 05.63.33.50.18

TRIBUNAL D'INSTANCE D'ALBI

Rue du Sel - BP 156 - Tel : 05.63.54.15.12

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Tel/ 05.63.40.59.02
Mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30
Vendredi de 16h30 à 18h30
Samedi et dimanche de 10h à 12h

HORAIRES DE LA POSTE

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	Ouvert 13h 30- 16h30
Mardi	Fermé	Ouvert 13h 30- 16h30
Mercredi	Ouvert 9h30- 12h	Ouvert 13h 30- 16h30
Jeudi	Fermé	Ouvert 13h 30- 16h30
Vendredi	Fermé	Ouvert 13h 30- 16h30
Samedi	Fermé	Fermé

Levée du courrier : en semaine à 14h15 et le samedi à 10h30
Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie, au début des Allées Jean Jaurès.



MARCHES de SALVAGNAC

Mercredi matin : marché traditionnel (marchands de légumes, boucher, poissonnier, pâtes fraîches, pizza, etc.), pâtisserie.

Vendredi matin : boucher, fromager et rôtisseur sur les Allées Jean Jaurès.

Dimanche matin : boucher.

SERVICE MINICAR de SALVAGNAC

Contact : M. Bernard DALBIS 05.63.33.51.33

Marché de Salvagnac	Tous les mercredis après midi (6 €)
Marché de Rabastens	Tous les samedis matins sauf le 2° (8 €)
Marché de Montauban	Le 2° samedi matin du mois (10 €)
Marché de Gaillac	Tous les vendredis matin (10 €)

OFFICE DE TOURISME PAYS BASTIDES ET VIGNOBLE DU GAILLAC

Bureau d'information touristique de Salvagnac - Les Sourigous - RD999 - 05.63.33.57.84

Salvagnac@tourisme-vignoble-bastides.com

www.tourisme-vignoble-bastides.com

Horaires d'ouverture

Février - Mars : vendredi et samedi 10h-12h / 14h-17h

Avril : mardi, vendredi, samedi 10h-12h / 14h-17h

Mai : mardi, vendredi, samedi 10h-12h / 14h-17h30

Juin : mardi, vendredi, samedi 10h-12h / 14h-18h



TARN : NATURE & PATRIMOINE

PERMANENCES DU CABINET MEDICAL

Le Docteur **SIRUGUE Jacques** assure les visites médicales tous les matins de 9h à 12h sans rendez vous.

Les après midi sauf le mercredi sur rendez vous au 05.63.33.52.50 ou 06.08.10.86.49

ECRIVAIN PUBLIC

Vous rencontrez des difficultés pour rédiger des courriers ou mener des démarches administratives ? Un « écrivain public » se tient à votre disposition gratuitement à la mairie sur rendez vous.

Contactez le secrétariat de mairie au 05.63.33.50.18